PROJET DE DECLARATION ELABOREE PAR LE BURKINA FASO ET LA REPUBLIQUE DU BENIN AU NOM DE LA REGION AFRICAINE LORS DE L'EXAMEN CONJOINT DES SOUS-POINTS SUIVANTS :

- **18.7** Rapport du Commissaire aux comptes
- **18.8** Rapport du vérificateur intérieur des comptes
- **18.9** Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes
- **18.10** Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso a l'honneur de prendre la parole au nom des 47 États Membres de la Région africaine dans le cadre de l'examen conjoint des rapports du Commissaire aux comptes et du Vérificateur intérieur des comptes.

La Région africaine remercie le Commissaire aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne pour la qualité de leurs rapports, ainsi que le Secrétariat pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées. Nous prenons également note des propositions relatives au processus de sélection du Commissaire aux comptes.

La Région africaine réaffirme son attachement au renforcement de la gouvernance, de la transparence, de la redevabilité et de la gestion axée sur les résultats au sein de l'OMS. Nous saluons les efforts entrepris pour améliorer les mécanismes de contrôle interne, la gestion des risques, ainsi que les dispositifs de conformité, de prévention de la fraude et de gestion financière.

Toutefois, nous demeurons préoccupés par certaines insuffisances persistantes relevées dans les rapports. Nous notons notamment les contraintes affectant les Services d'enquête, ainsi que les délais prolongés dans le traitement des enquêtes, qui dépassent les objectifs fixés. De même, plusieurs audits menés dans des bureaux de la Région africaine ont mis en évidence des risques élevés liés aux achats, à la gestion des avances et au suivi des partenaires d'exécution. Ces constats soulignent la nécessité de renforcer davantage les capacités administratives, les mécanismes de supervision et les contrôles internes, en particulier dans les contextes opérationnels complexes.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations d'audit, la Région africaine prend note des progrès réalisés et encourage le Secrétariat à accélérer la mise en œuvre intégrale des recommandations en suspens, notamment au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays, qui constituent le socle opérationnel de l'Organisation. Nous soulignons également l'importance de disposer de fonctions d'audit interne et externe indépendantes, solides et suffisamment dotées en ressources afin de préserver la crédibilité et l'efficacité de l'OMS.

Concernant les amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes, la Région africaine soutient les efforts visant à renforcer la transparence, l'équité, la prévisibilité et l'intégrité du processus. Nous estimons que les nouvelles dispositions devraient garantir une représentation géographique équitable, une concurrence ouverte et des critères techniques clairement définis, afin d'assurer la sélection du candidat le plus qualifié.

Enfin, la Région africaine réaffirme son engagement à soutenir les réformes destinées à renforcer l'efficacité, la redevabilité et la bonne gouvernance de l'OMS, dans l'intérêt de tous les États Membres.

Je vous remercie.